

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEMOUSTAUSOU
SEANCE DU 22 JUIN 2023**

| | |
|--|---------------------------------|
| Date de convocation : 16 juin 2023 | Date d'affichage : 23 juin 2023 |
| Nombre de conseillers en exercice : 27 | |
| Présents : 16 | Absents : 11 |
| Ayant donné procuration : 10 | Votants : 25 |

L'an deux mille vingt-trois, le 22 juin 2023, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle François MITTERRAND, en séance publique sous la présidence de Mme Véronique FABRE, Adjointe du Maire.

Présents : Mme Véronique FABRE, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, Mme Sylvie VALLES, M. Patrick MERCERON, Mme Eliane PUJOL, M. Jean-Louis BASSO, M. Alain ROSSET, Mme Claire ALABERT, M. Claude TONELLO, Mme Florence DELAUR, M. Bruno ALLART, Mme Laurence HOVINGA, Mme Sonia MAMOU, M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN.

Absents : M. Bruno GIACOMEL, M. Jean-Louis BIZOT, M. Michel GUIRAUD, M. Thierry ORMIERES, Mme Bernadette GAGLIAZZO, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, Mme Alexandra BURTICA, Mme Bahia GHRAIRI, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL.

M. Jean-Louis BIZOT, M. Michel GUIRAUD, M. Thierry ORMIERES, Mme Bernadette GAGLIAZZO, M. Thierry BENNES, Mme Valérie FREMY BIGAUL, Mme Alexandra BURTICA, Mme Bahia GHRAIRI, M. Julien ROUDEAU, M. Thomas VIDAL donnent respectivement procuration à Mme Sylvie VALLES, M. Roger LORION, Mme Hélène RIGAUD, Mme Véronique FABRE, M. Claude TONELLO, Mme Claire ALABERT, M. Bruno GIACOMEL, Mme Eliane PUJOL, M. Patrick MERCERON, M. RAGOSO conformément aux dispositions de la loi du 6 Septembre 1948, article 2, ainsi qu'à l'article L121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. Roger LORION est élu secrétaire de séance.

Les membres du Conseil Municipal étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, M. Le Président déclare la séance ouverte.

1. Approbation du compte financier unique CFU 2022 de la commune (Annexe 1) ;

Le maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

Le point de la délibération a été approuvé par 22 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions (M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN et M. Thomas VIDAL)

2. Affectation définitive des résultats 2022 de la commune ;

Le point de la délibération a été approuvé par 24 voix pour, 3 voix contre (M. Michel RAGOSO, Mme Marie-Lise ANTOLIN, M. Thomas VIDAL), 0 abstention

3. Bilan annuel acquisitions cessions immobilières 2022 de la commune ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

4. Approbation du compte financier unique CFU 202 pour le lotissement le Trapel (Annexe 2) ;

Le maire n'ayant pas pris part au vote, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à la majorité des membres présents,

Le point de la délibération a été approuvé par 25 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

5. Affectation définitive des résultats 2022 du lotissement le Trapel ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

6. Imputation des biens corporels de faible valeur en section investissement ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

7. Approbation de la CLECT et de l'attribution de compensation 2023 (Annexe 3) ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

8. Cession des parcelles communales cadastrées CE 339, 340 et 341 (Annexe 4) ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

9. Mise à jour de la subvention pour l'achat de récupérateur d'eau de pluie ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

10. Remboursements des avantages seniors auprès des associations « Club Intersport » et « Circul'anim » ;

Le point de la délibération a été approuvé par 27 voix pour, 0 contre, 0 abstention